



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 13 avril 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Publication des chiffres de l'aide publique au développement 2020 par le Comité d'aide au développement de l'OCDE

Le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a publié ce jour les données préliminaires de l'aide publique au développement (APD) mondiale pour l'année 2020. **Avec une APD à 12,4 milliards d'euros, soit 0,53% du revenu national brut (RNB), en hausse de 10,9% en termes réels par rapport à l'an dernier**, la France conserve son cinquième rang parmi les bailleurs d'aide internationale.

Conformément à l'engagement du président de la République de rehausser les moyens de la France pour protéger les biens publics mondiaux, l'APD française augmente pour la sixième année consécutive (+2,3 milliards d'euros depuis le début du quinquennat).

L'augmentation de l'APD française est principalement portée par l'aide bilatérale (+20,8% par rapport à 2019 en euros courants). Les financements bilatéraux en dons augmentent de 2%, en accord avec les objectifs fixés par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de février 2018. **L'aide-projet, qui permet de financer des projets concrets sur le terrain, est multipliée par trois par rapport à 2019**, grâce notamment à la hausse de l'activité en dons hors C2D mise en œuvre directement par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et celle confiée à l'Agence française de Développement (AFD). **L'Afrique subsaharienne, qui est au cœur de la politique de développement française, est destinataire d'un tiers de notre APD bilatérale (2,9 milliards d'euros), en hausse de +40% par rapport à 2019. L'APD bilatérale allouée par la France aux pays les moins avancés (PMA) s'établit à 1,7 milliard d'euros.**

La France a alloué 1,9 milliard d'euros à la lutte contre la pandémie de Covid-19 dans les pays en développement en 2020, plus que les autres bailleurs européens. Elle a en particulier mis en place, via l'AFD, une initiative « santé en commun » de 1,2 milliards d'euros, dont 150 millions d'euros de dons, qui a permis notamment d'améliorer la prise en charge des malades et de renforcer les capacités des laboratoires de référence de l'Institut Pasteur dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne.

L'APD de la France en faveur des organisations internationales et des fonds multilatéraux s'élève à 4,4 Mds€ (+2,8%). Plus de la moitié correspond à la contribution de la France à l'APD mise en œuvre par l'Union européenne. Ces crédits ont également permis de financer le Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme (FMSTP), Unitaid, la facilité financière de l'Alliance du vaccin GAVI et le Fonds vert pour le climat. La France a renforcé son soutien aux pays les moins avancés à travers sa contribution à la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du Fonds monétaire international (FMI), à l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale et au Fonds africain de développement (FAD).

Le projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, porté par le ministre de l'Europe et des affaires étrangères et adopté par l'Assemblée nationale le 2 mars 2021, **concrétise la nouvelle ambition de la France en faveur de la politique de développement**. Il traduit, par des moyens accrus et des méthodes renouvelées, la volonté d'assurer l'efficacité de notre action sur le terrain, au service des populations les plus vulnérables, et de mobiliser nos partenaires pour agir plus fortement en faveur de la préservation des biens publics mondiaux (climat, santé, éducation). **Le projet de loi est actuellement en cours d'examen par le Sénat.**

Contact presse :

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

01 43 17 57 57

presse.dcp@diplomatie.gouv.fr